

Jean-Claude VERDOUX
4 Chemin de Campays
65100 JUNCALAS

Monsieur Jean-Pierre ARTIGANAVE
Maire de Lourdes

Juncalas, le 8 août 2010

Monsieur le Maire,

Nous voilà arrivés au terme de ce cheminement dont on se serait bien passé, et qui ont provoqué des moments désespérants, humiliants et pour le moins ubuesques.

On souhaitait plus de lisibilité venant d'élus pour lesquels comme toi, JPA, j'ai passé près de vingt ans à tout donner, à tout accepter ; seul pour moi, l'intérêt général primait. Sur ce point, personne ne pourra me le contester. Dire que de la reconnaissance venant de toi, j'attendais, voire une médaille... Cette illusion était vaine. Même pour nos départs en retraite, tu n'as pas été à même de nous dire tes remerciements.

Non disais-je. Je ne m'attendais pas à ça de toi et trop c'est trop. Cette histoire, tu l'as connaît ; c'est celle de la vente du terrain de mon épouse qui a capoté.

Je t'avais à plusieurs cérémonies de vœux du personnel entendu parler de climat délétère non sans te rappeler que c'est l'homme qui fait la situation et non son contraire. Il faudra dans cette histoire que quelqu'un nous dise pourquoi nous avons lu le tout et son contraire :

- Le chef de secteur de la Lyonnaise donne un avis favorable du raccordement au réseau d'eau potable
- Puis un avis défavorable de tes services pour des raisons sanitaires
- Puis un courrier de M. le Directeur de la Lyonnaise de Biarritz nous disant que la ville de Lourdes, propriétaire de la conduite, interdit tout raccordement, et confirme au passage les raccordements effectués en aval
- Puis M. le Maire de Juncalas nous dit que les bactéries remontent dans le tube sans aucun document de l'ARS (tu parles d'une réponse...)
- Puis Mme Geneviève LAFFONT, Directrice de l'ARS nous dit se rapprocher de la ville de Lourdes (sans réponse)
- Puis la Préfecture dit « le raccordement de votre propriété à la conduite d'adduction mis en place par la ville de Lourdes ne pose pas de problème particulier » et de conclure en nous demandant d'effectuer une demande au SIAEP, ce qui fut fait, sans réponse de M. Clavé.

- Puis, et pour couronner le tout, tu nous reçois dans ton bureau le mardi 22 juin en début d'après-midi pour nous dire quoi ! et excuses moi du peu, « ce n'est pas un problème sanitaire, NON, c'est un problème de ressource étant redevable de 13 % au SIAEP de ce qui est distribué dans ladite conduite, et de te faire remarquer au passage, le fait que tu désavoues le courrier de Sylvain Peretto (ambiance ! ambiance !)...

J'oserai me permettre JPA, un simple rappel : savoir que la moralité est un luxe privé et coûteux simplement parce qu'en sortant de ton bureau tu nous dis « faite une demande au SIAEP et de te répondre « c'est fait par écrit et par téléphone sans réponse à ce jour » Tu nous dis « je vous aiderai auprès de lui pour le raccordement » Mais là où je vis rouge, c'est que tu rajoutas « refais ta demande de CU » là c'est réellement se ficher du monde. Pour avoir un CU favorable, tu n'es pas sans savoir où je te le rappelle et cela m'inquiète - que pour avoir un CU favorable, il faut avoir l'eau potable. Bien sûr que la demande de CU a été faite et devine un peu la réponse donnée : AVIS NEGATIF. PAS D'EAU POTABLE.

Alors dira-t-on fin de l'histoire. Et bien non, tout au moins pour ce qui concerne cet épisode, car suite à ces événements l'acheteur a fait valoir la clause suspensive et de fait s'est rétracté, perdant au passage la vente de ce terrain pour la deuxième fois.

Ton DGS te dira que je suis pugnace et te confirmera que le temps a toujours été mon allié. Ceci pour dire, que tes services ont annoncé le problème sanitaire de l'eau au même titre que notre jardinier-maire de Juncalas s'improvisant au passage technicien biologiste. Ce dernier nous disant que si accessoirement on nous raccordait en eau potable, il rendait sa carte de Maire. Conséquence de quoi, si d'aventure l'eau n'est pas potable pour nous, il va de soi qu'elle ne l'est pas pour les raccordements avals que tu nous as également avoués.

Nous attendons réponse du courrier fait à Madame le Ministre de la Santé lui demandant sans délai, si d'aventure il s'avérait un problème de potabilité la mise en place du principe de précaution prévu par la Constitution.

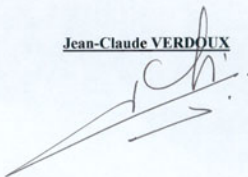
Cette vallée, que l'on dit si tranquille car verdoyante, l'est quant et seulement quand on reste le doigt sur la couture du pantalon à écouter pieusement sauf se faire traiter chef de file des opposants voire de péremptoire et je dis à ces gens là d'une manière générale élus de la ville ou ruraux que le véritable progrès de la Démocratie n'est pas d'abaisser l'élite au niveau du peuple mais bien d'élever le peuple vers l'élite et plus simplement à ces élus bombant pour certains, le torse à ces fêtes de village venus simplement pour la photo de leur rappeler que le vrai démocrate est celui qui grâce à des moyens purement non violent défend sa liberté et par conséquent son environnement. Si ces derniers passent par le Centre de Gestion, il leur sera rappelé que l'époque du fief est révolu au profit de la territorialité. Je ne veux pas gémir sur le passé ; mon action à mon humble avis se concentre sur celle du temps présent et avenir. J'oserai agacer personne en soulignant que quand on se dit responsable, on ne vient pas nous imposer une station d'épuration en zone inondable cette dernière l'ayant déjà été et prendre par ailleurs des décisions aussi arbitraires que celles nous interdisant tout raccordement au réseau d'eau potable.

J'imagine JPA que ta mémoire n'est pas sélective et que tu as souvenir de l'ensemble des missions que tu me confias et plus particulièrement celle des Gens du Voyage où je fus remplacé par 3 agents. De même que celle sur le CSDU où à mon grand regret un procès me semble-t-il est toujours en cours...

S'il y avait une conclusion, elle serait pour te rappeler qu'il me semble que ladite conduite passe sur notre propriété d'une part et qu'à l'époque nous donnions gracieusement près de 2 000 m² de ce même terrain au Conseil Général. Non sans avoir cru à l'époque leur aide pour l'obtention du CU, preuve s'il en était, que pour certain la parole a été donnée pour déguiser leur pensée et de terminer en disant que pour toi et certains élus, il est primordial que l'ordre règne au détriment de la communication des citoyens que nous sommes. ET bien... NON.

Je te prie de croire, **Cher Jean-Pierre**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude VERDOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.